



Commission scolaire  
**DES PHARES**

## **Communiqué de presse**

### **Pour diffusion immédiate**

**Entente entre La Ressource et la Commission scolaire des Phares**

### **Nouveau service de surveillance à l'école Paul-Hubert au bénéfice des parents des élèves handicapés**

**Rimouski, le 15 avril 2010** – La Commission scolaire des Phares et La Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine ont conclu une entente afin d'organiser un service de surveillance pour les enfants handicapés, à l'intérieur des locaux de l'école Paul-Hubert, tôt le matin et en fin d'après-midi (en dehors des heures de cours).

L'organisme La Ressource avait démontré son intérêt à organiser un service de surveillance à l'école Paul-Hubert pour le bénéfice des parents des élèves handicapés qui fréquentent cette école. De son côté, la Commission scolaire des Phares entend favoriser les ententes communautaires et scolaires. Elle mettra donc à la disposition de La Ressource des locaux de l'école Paul-Hubert (salle meublée et équipements adaptés, salle de toilette, gymnase selon la disponibilité) pour l'organisation concrète du service de surveillance.

Pour pouvoir assumer les frais, La Ressource recevra une subvention du ministère de la Famille et des aînés (20 000\$), de même qu'un soutien financier de plusieurs partenaires, en plus de l'engagement de la C.S. des Phares (6 500\$) : le Centre de réadaptation en déficience physique, le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle, le Regroupement des organismes de personnes handicapées du Bas-du-Fleuve, COSMOSS, l'Office de la personne handicapée du Québec, le Centre de santé et de services sociaux Rimouski-Neigette et la Fondation Tanguay. Au total, les besoins financiers sont évalués à 58 000 \$ par année.

L'horaire convenu pour l'opération du service de surveillance est le suivant :

- de 7 h 55 à 9 h 05
- de 16 h 10 à 17 h 10

L'opération du service de surveillance sera possible lors de toutes les journées d'école, durant les journées pédagogiques et la semaine de relâche (l'horaire convenu sera alors de 7 h 55 à 17 h 10).

L'entente sera valide du 19 avril 2010 jusqu'au 30 juin 2012. Elle pourra ensuite être renouvelée d'année en année.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, se réjouit de l'initiative prise par l'organisme La Ressource qui permettra d'offrir un service de surveillance, à l'école Paul-Hubert, en dehors des heures de classe. Il tient aussi à féliciter l'organisme pour le leadership qu'il a assumé, dans le dossier, et les différents partenaires qui ont accepté de soutenir financièrement le projet. « La Commission scolaire des Phares favorise les ententes avec les partenaires du milieu, dont les organismes communautaires, qui permettent d'offrir des services complémentaires à nos différentes clientèles, dans les écoles. De telles initiatives permettent d'enrichir les services aux élèves et aux parents. »

Source : *M. Raymond Tudeau*  
*Président*  
*Commission scolaire des Phares*  
*418 723-9485*